



Déclaration commune

Approfondissant la réflexion menée dans le cadre de la mission d'étude et de préfiguration sur l'ouverture au public des décisions de justice, présidée par le professeur Loïc CADIET (rapport sur *l'open data des décisions de justice* de novembre 2017) et exprimant leur adhésion aux principes de la Charte éthique européenne d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement adoptée par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice les 3 et 4 décembre 2018, le vice-président du Conseil d'Etat, la présidente du Conseil national des barreaux et le président de l'Ordre des avocats aux Conseils :

Rappellent la nécessité :

D'organiser l'open data des décisions de justice, en France, dans des conditions garantissant l'égal accès de tous à la donnée publique.

A cet effet, estiment indispensable :

De « réguler le recours aux nouveaux outils de justice dite prédictive » (recommandation n° 20 du rapport sur l'open data des décisions de justice) et d'assurer le respect des cinq principes de la Charte éthique de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (*principe de respect des droits fondamentaux, principe de non-discrimination, principe de qualité et de sécurité, principe de transparence, principe de maîtrise par l'utilisateur*).

Considèrent que les travaux à venir devront :

- Associer le Conseil d'Etat, l'Ordre des avocats aux Conseils et le Conseil national des barreaux à la mise en œuvre des dispositifs de régulation et de contrôle tant des algorithmes utilisés pour l'exploitation des bases de données des décisions de justice que de la réutilisation des informations qu'elles contiennent ;
- Aboutir à la désignation d'une autorité publique chargée de cette régulation et de ce contrôle en lien avec les juridictions administratives et judiciaires ainsi qu'avec l'Ordre des avocats aux conseils et avec le Conseil national des barreaux.

Bruno LASSERRE
Vice-Président
Conseil d'Etat

Christiane FÉRAL-SCHUHL
Présidente
Conseil national des barreaux

Louis BORÉ
Président
Ordre des avocats aux Conseils